

L'éducation en français

Un nouveau millénaire - un nouvel essor

Tilmon Gallant

Depuis la disparition des quelque deux cent petits districts scolaires locaux et l'arrivée des cinq unités scolaires régionales en 1972, la communauté francophone et acadienne de l'Île déplorait le fait que cet événement était responsable, plus que d'autre chose, de la fermeture des écoles acadiennes dans la province (autre que l'école Évangéline). Les régions de Prince-Ouest, Summerside et Rustico ont été englobées par les nouveaux districts régionaux anglophones qui ont été établis sur ces territoires et conséquemment, les Acadiens et francophones vivant dans ces régions ont perdu le contrôle de leurs petites écoles.

Pendant les prochains vingt ans, l'éducation en français fut limitée au programme offert au Centre d'éducation Évangéline avec une tentative de programmation offerte au premier cycle de l'élémentaire à Summerside, tentative qui a eu lieu au moment de la fermeture de la base militaire et des classes installées dans le sous-sol d'une église à Charlottetown. Ce fut le début de l'école François-Buote.

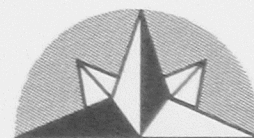
Quelques faits saillants ont marqué le tournant des décisions qui ont, depuis ces dernières années, permis un regain de vie scolaire dans plusieurs régions de la province.

L'arrivée du ministère fédéral des Anciens combattants à Charlottetown pendant les années 1980 a influencé en grande mesure l'établissement du Carrefour de l'Isle Saint-Jean et l'école François-Buote qui a ouvert ses portes en

1991, offrant ainsi un enseignement aux niveaux élémentaire et secondaire en français dans la région de Charlottetown et des environs.

En 1990, la commission scolaire régionale Évangéline (Unité scolaire no 5) a relevé le défi d'élargir son mandat et son territoire en devenant une commission scolaire provinciale avec représentation de toutes les régions de la province. Le leadership exercé par cet organisme mérite d'être noté puisqu'elle a travaillé d'arrache-pied afin de gagner la confiance d'un grand nombre d'ayants droit à l'éducation en français. Elle récolte aujourd'hui les fruits de son travail en ouvrant les portes d'une nouvelle école à Summerside en plus de celles de Prince-Ouest et Rustico.

Suite au rapatriement de la Constitution canadienne et de l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, la province a amendé la loi scolaire afin qu'elle respecte et reflète les clauses de l'article 23 de la Charte donnant ainsi droit aux citoyens ayant le droit de recevoir leur éducation en français là où le nombre le justifie et ce, financé par les fonds publics. Appuyé par la Charte et la loi scolaire, un groupe de parents de la région de Summerside, après plusieurs refus de la commission scolaire de l'Unité n^o 2 (Summerside et ses environs) et du ministère de l'Éducation, a mené une lutte jusqu'à la Cour suprême du Canada afin de finalement recevoir



Les régions de Prince-Ouest, Summerside et Rustico ont été englobées par les nouveaux districts régionaux anglophones...